



Portneuf, le 21 novembre 2024

Chers concitoyens et concitoyennes,

Le mercredi 13 novembre dernier avait lieu une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 295. Ce projet vise la modification du règlement de zonage afin de permettre la construction d'un immeuble de 40 logements dans la zone Rc-103, à proximité du cimetière sur l'avenue St-Germain.

Plus précisément, le site retenu est celui de la salle de Quilles Portneuf, un site qui a déjà fait l'objet d'une demande, en 2023, pour la construction d'un immeuble de 18 logements. Bien que ce projet ait été autorisé par la Ville, il ne s'est pas concrétisé.

Le site ayant été remis sur le marché, un groupe d'investisseurs dont fait partie mon fils, Ô St-Germain Inc., s'est porté acquéreur. Dans le but de maximiser l'utilisation du site, Ô St-Germain Inc. a déposé une demande à la Ville pour la construction d'un immeuble de 40 logements.

Je comprends que mon lien familial avec le promoteur n'est pas une situation idéale, mais je suis déçu de l'ampleur que cela a prise. Les intentions qu'un groupe de citoyens me prête sont non seulement fausses et diffamatoires, elles sont blessantes pour ma famille et moi, en plus de salir la réputation de l'entreprise familiale.

Je tiens à préciser que malgré les allégations des derniers jours, j'ai toujours agi pour l'intérêt collectif des citoyennes et citoyens de Portneuf, dans le respect du Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM). D'ailleurs, je n'ai pas pris part aux discussions entourant le règlement 295 et j'ai laissé la parole au maire suppléant lorsqu'est venu le temps d'adopter le premier projet de règlement le 15 octobre dernier. À aucun moment je n'ai tenté de profiter de mon rôle de maire pour mes intérêts personnels ou ceux de mes proches.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, avant d'être maire, je me suis impliqué bénévolement dans plusieurs projets, notamment celui de la résidence Portneuvienne. J'ai toujours agi avec des intentions d'améliorer la qualité des services à notre population.

---

Je considère tout à fait normal que des citoyens ne soient pas d'accord avec le projet et qu'ils l'expriment ouvertement par une pétition et/ou tout autre moyen. C'est un droit fondamental dans une démocratie, mais celui-ci ne doit pas être exercé au détriment des élus qui choisissent de s'impliquer pour leur communauté.

En terminant, sachez, chers concitoyennes et concitoyens, que je tenais à apporter ces précisions afin que chacun d'entre vous puisse se baser sur des faits objectifs et forger sa propre opinion de la situation.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de prendre connaissance de cette lettre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Alain', with a long horizontal flourish extending to the right.

Mario Alain

Maire de la Ville de Portneuf

